



Reconnue d'utilité publique



## LIVRET D'ACCUEIL

---

Résidence autonomie et petites unités de vie - **Dunkerque**

Le Val  
des Roses



## Bienvenue à vous !

L'ensemble des équipes du *Val des Roses* vous souhaite la bienvenue. Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que votre séjour se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées et les modalités de

prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les objectifs de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

**La direction**



**L'établissement peut accueillir 132 personnes autonomes, semi-valides ou dépendantes.**



## Votre cadre de vie

Situé à 500 mètres du centre-ville de Dunkerque, au cœur du quartier de Rosendaël, de ses commerces, de ses écoles et de ses associations, *Le Val des Roses* bénéficie d'un environnement dynamique et d'un terrain de 1,2 hectare. L'établissement doit son nom à son emplacement dans Rosendaël qui signifie « la vallée des roses » en flamand.

Il peut accueillir 132 personnes autonomes, semi-valides ou dépendantes, au sein de trois structures distinctes :

- **une résidence autonomie de 93 places** destinée aux personnes âgées autonomes ;
- **une petite unité de vie de 18 places**, *La Roseaie*, dédiée aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés ;

- **une petite unité de vie de 21 places**, *Les Églantines*, qui accueille des personnes âgées en perte d'autonomie physique.

La communication, l'accompagnement et les animations sont organisés et adaptés en fonction des besoins de chacun.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative à l'infirmier coordinateur, de l'ouvrier d'entretien à l'aide-soignante, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits.

# Chez vous, pour vous

L'établissement dispose de 132 logements répartis dans les trois structures.

- **La résidence autonomie** propose des studios, des appartements ou des pavillons d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> à 56 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir des personnes seules ou en couple. Ils sont équipés d'une salle de bain avec douche et d'une kitchenette.
- **La petite unité de vie La Rose-raie**, dédiée aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, dispose de 7 studios et de 11 chambres sécurisés, ainsi que d'un jardin thérapeutique.
- **La petite unité de vie Les Églantines**, dédiée aux personnes âgées dépendantes, dispose de 21 chambres d'une superficie comprise entre 20 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup>, adaptées à la perte d'autonomie (douche à l'italienne, lumières automatiques, etc.).

Pour votre sécurité, tous les logements sont équipés d'un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous aménagez votre logement avec votre mobilier et vos objets personnels pour vous sentir chez vous. Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils demeure à votre charge.

Vous recevrez votre famille ou vos amis, quand vous le désirez, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de l'établissement. Vous pouvez naturellement refuser de recevoir une personne que vous ne souhaitez pas voir.

Pour pénétrer dans votre logement, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour rentrer.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, seul(e), avec d'autres résidents, avec des amis ou vos proches. Vous pouvez aussi sortir déjeuner et même partir en week-end avec votre famille. Prévenez-nous simplement de votre absence. Les résidents de la petite unité de vie *La Roseraie* doivent être accompagnés par leur famille ou leurs proches lorsqu'ils souhaitent sortir.

## À savoir

---

- Le personnel en charge de **l'entretien et de l'hygiène assure le ménage quotidien des espaces communs** des trois structures.
- **Dans les deux petites unités de vie**, l'entretien de votre logement et le blanchissage de vos vêtements personnels ou du linge de maison (serviettes de toilette, draps, linge de table, etc.) sont réalisés par nos soins. Il convient de marquer vos effets personnels avec des étiquettes à votre nom. Pour votre linge délicat comme les lainages ou les manteaux, c'est à vous d'en prévoir le nettoyage, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Au sein de la résidence autonomie**, il vous appartient de vous occuper de l'entretien de votre logement et de votre linge. Vous pouvez faire appel à un service d'aide à domicile, à une auxiliaire de vie ou à toute personne que vous jugerez utile, les frais restant à votre charge.
- **Le courrier** est distribué dans les boîtes aux lettres individuelles. Le courrier en partance est relevé chaque matin dans la boîte postale située en face de l'accueil.
- Une personne en charge des petits travaux de maintenance assure **l'entretien quotidien** de la résidence.
- Il existe **un salon de coiffure** au sein de l'établissement. Les coiffeurs extérieurs sont présents plusieurs jours par semaine. Vous pouvez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des pédicures-podologues et des kinésithérapeutes** peuvent également venir vous prodiguer leurs soins qui seront alors à votre charge.
- **Une petite épicerie** ouvre ses portes au sein de la résidence autonomie une fois par semaine et un boulanger vient proposer pains et viennoiseries chaque jour.





**Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.**

## Votre bien-être

L'ensemble du personnel du *Val des Roses* est là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'administration, l'hôtellerie et l'accompagnement des soins, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Les services administratif et hôtelier** comprennent une directrice, une responsable administrative et hôtelière, des agents d'entretien, un ouvrier d'entretien et une secrétaire chargée d'accueil pour répondre à vos demandes.
- **L'équipe d'accompagnement des soins** comprend un infirmier coordinateur pour l'ensemble de l'établissement, un animateur, des aides-soignantes, des aides médico-psychologiques, des agents de soins répartis sur les trois structures, ainsi que deux infirmières qui interviennent sur les deux petites unités de vie.

## Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, le petit salon est réservé à cet effet. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

## • Déjeuners

Afin de favoriser la vie sociale à l'intérieur de l'établissement, les déjeuners sont pris dans le restaurant de la résidence autonomie et dans les salles à manger des deux petites unités de vie à partir de midi. Bien sûr, si votre santé l'exige, des repas sur plateaux vous seront servis dans votre logement. Des menus de remplacement sont prévus si le menu du jour proposé ne vous convient pas.

## • Petits déjeuners et dîners

Au sein de la résidence autonomie, vous êtes libre de préparer votre petit déjeuner et votre dîner. À votre demande, des plateaux-repas peuvent également vous être servis à domicile par le service d'accompagnement des soins.

Dans les deux petites unités de vie, tous les repas sont prévus par l'établissement et pris en salle à manger. En fonction de votre état de santé, et à la demande du personnel soignant ou de la direction, les repas peuvent être servis en chambre.

## • Salon de thé

Enfin, le salon de thé vous accueille tous les jours de 14h30 à 16h30 et vous propose, à la carte, des boissons chaudes ou froides et des en-cas sucrés.

## Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités physiques : gym douce, activité aquatique adaptée, marche ? Ou encore des activités manuelles, des ateliers culinaires, des sorties au cinéma ?

Chacune des trois structures dispose d'un programme d'activités spécifique élaboré par le service animation, en lien avec les équipes d'accompagnement des soins. Chaque mois, un exemplaire du magazine d'animations est transmis à l'ensemble des résidents ainsi qu'aux familles qui le demandent.

À tout moment, divers espaces au sein de la résidence vous permettent de vous retrouver, bavarder, partager un moment agréable avec d'autres résidents et participer à une activité.

S'ouvrir sur la vie locale, maintenir des contacts avec l'extérieur et conserver une vie sociale, tels sont les objectifs majeurs des animations organisées pour vous.

**Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.**





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

## La qualité des soins

*Le Val des Roses* a signé des conventions avec les principaux acteurs sanitaires et sociaux présents sur le littoral dunkerquois (ville de Dunkerque, établissements de santé, centres médico-psychologiques, réseau de soins palliatifs...) afin d'offrir le service le plus approprié aux résidents.

L'équipe d'accompagnement des soins assure, sur la résidence autonomie, une permanence 24h/24 et peut intervenir en cas d'urgence. Elle peut également répondre à des demandes d'aide plus spécifiques comme la préparation et la distribution de votre traitement.

Dans les deux petites unités de vie, l'équipe d'accompagnement des soins est présente de jour comme de nuit pour vous aider dans les actes de la vie quotidienne et répondre à vos besoins spécifiques (aide au repas, suivi de votre état de santé, prise en charge de la perte d'autonomie, etc.). Cette équipe est renforcée par une infirmière.

Vous pouvez consulter les professionnels libéraux de votre choix. Pour garantir les soins dont vous pourriez avoir besoin,

l'infirmier référent de l'établissement ou l'infirmière des deux petites unités de vie veillent à une bonne coordination entre votre médecin libéral et les différents partenaires que vous avez choisis (kinésithérapeutes, auxiliaires de vie, services d'aide à domicile...). Vous bénéficierez du partenariat dont jouit la résidence avec une officine de pharmacie pour la délivrance de l'intégralité de votre traitement médicamenteux.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel pourra, à votre demande, se charger de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre logement dans la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe d'accompagnement des soins avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

# Accueil et accompagnement

Avant votre arrivée, nous avons l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous allez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- un dossier d'entrée ;
- vos justificatifs de ressources : votre dernier avis d'imposition.

Les tarifs mensuels des trois structures sont disponibles à l'accueil de la résidence. Ils sont également affichés dans le hall d'entrée et dans les petites unités de vie. Pour plus de précisions, vous êtes invité(e) à consulter les conditions tarifaires dans votre contrat de séjour qui vous a été remis avec ce livret.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'aide personnalisée d'autonomie à domicile (APA).

**L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.**

# Une équipe à l'écoute

---

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Il existe aussi un **Conseil de la Vie Sociale**, composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel, auprès duquel vous pouvez vous adresser.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil,

un contrat de séjour, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Enfin, la direction s'engage à vous tenir informé(e), mais aussi à informer vos proches de tous les changements à venir qui pourraient concerner des travaux d'amélioration ou encore des changements dans le personnel de l'équipe.

## Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2017. Crédit photo: Pierre Faure. Réalisation: tand™.

**Moyens d'accès :** Route : autoroute A16 – E40, sortie 62, direction centre hospitalier  
SNCF : gare TGV de Dunkerque  
Bus : réseau urbain, lignes 1, 4, 9 (arrêt CHD).

## Le Val des Roses

### Résidence autonomie et petites unités de vie

47, rue Marceau – 59240 Dunkerque

Téléphone : 03 28 65 82 90 – Fax : 03 28 65 82 99

Courriel : [levaldesroses@fondationpartageetvie.org](mailto:levaldesroses@fondationpartageetvie.org)



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



[fondationpartageetvie.org](http://fondationpartageetvie.org)